

DÉCLARATION RELATIVE AUX REVENUS PERÇUS AU COURS DE L'ANNÉE

2015

DECLARATION DES SOCIETES IMMOBILIERES NON SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

horaires d'ouverture sur impots.; rubrique « Nous contacter						
Adresse du service où il convient de renvoyer un exemplaire préidentifié de la présente déclaration						
Identification du destinatair	e	-				
Adresse du déclarant si elle est différente du destinatair	_					
SIE	N	de dossier	Clé	Régime	Code, service	
	N° SIREN		12345678	,		

SI VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS CITÉS AU DEUXIÈME PARAGRAPHE DU CADRE « DÉCLARATION À SOUSCRIRE » DE LA NOTICE, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE DÉCLARATION N°2072-C DISPONIBLE SUR LE SITE <u>WWW.IMPOTS.GOUV.FR</u>

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TÉLÉ-DÉCLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCÉDURE EDI-TDFC OU À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2016 À PARTIR DE " MON ESPACE PROFESSIONNEL " SUR IMPOTS.GOUV.FR. POUR TOUTES PRÉCISIONS CONSULTER LA FICHE : " J'EFFECTUE MES DÉMARCHES SUR IMPOTS.GOUV.FR DANS MON ESPACE ABONNÉ (EFI).

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TÉLÉDÉCLARATION, VOUS POUVEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE « PROFESSIONNELS ».

Cette déclaration est à adresser au plus tard le deuxième jour ouvré qui suit le 1 er mai, soit le 3 mai 2016 en un exemplaire au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société (c'est-à-dire le lieu de direction effective de la société) ou, le cas échéant à la Direction des grandes entreprises (DGE).

Nombre d'a	nnexes	} :					
2072-S-A1 :	1	2072-S-A2 :	1				

I -	RÉSULTAT NET À RÉPARTI	R ENTRE LES ASSO	CIÉ	2S	
R1	Revenus bruts (total des lignes 5+24-25+27 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	3 740	R2	Paiement sur travaux (total des lignes 9+10 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	123
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 18 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	183	R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 22 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	0
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 28 de l'ensemble des cadres "VI la règle des revenus fonciers")				3 557

Date et signature :	Téléphone :	Courrier électronique :
	01 23 45 67 89	sciexemple@domain.fr



INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

SCI Exemple

Dénomination de la société

société immobilière en €

par la société immobilière en €

R8

	Adresse de la société		1	rue de l'impasse 99000 Maville	
Ac	lresse du siège social au 1er janvier 2015		1	rue de l'impasse 99000 Maville	
Adres	se du siège social en cas de changement au cours de l'année 2015				
Γ	Date de clôture de l'exercice comptable			31/12/2017	
	Nom du gérant			Jean DUPONT	
	Adresse du gérant		1	rue de l'impasse 99000 Maville	
	N° de téléphone du gérant			01 23 45 67 89	
	Nom du comptable				
	Adresse du comptable				
	N° de téléphone du comptable				
	Nom du conseil				
	Adresse du conseil				
	N° de téléphone du conseil				
	Nom de l'administrateur de biens				
	Adresse de l'administrateur de biens				
N°	de téléphone de l'administrateur de biens				
	Nombre d'associés			2	
N	Jombre total de parts dans la société au 1er janvier 2015			50	
Mor	ntant nominal des parts au 1er janvier 2015			24	
Aug	mentation du nombre de parts au cours de l'année 2015	OUI : □	NON : ⊠	Nombre de parts en plus :	
Diı	minution du nombre de parts au cours de l'année 2015	OUI : 🗆	NON : ⊠	Nombre de parts en moins:	
II - Ri		ES RÉALISÉS PA S IMMEUBLES	AR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AUTRES QUE		
R6	Montant global des produits financiers réal	lisés par la so	ciété immobilièr	re en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la				

Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession)(2) réalisées

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (exemple: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (exemple: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

III- IDENTIFICATION DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

		Nombre de	Déduction	Natur l'imme	re de euble*	En cas d'acquisition de l'immeuble au
	Adresse des immeubles détenus au cours de l'année 2015	locaux	spécifique*	A*	B *	cours de l'année 2015, cocher la case
III-1	1 rue de Lavaur 99000 MaVille	2			В	
III-2	1 route Dupuy 99000 MaVille	1			В	
III-3						
III-4						
III-5						
III-6						

^{*} Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «impots.gouv.fr».

IV - IDENTIFICATION DES TIERS, AUTRES QUE DES ASSOCIÉS, BÉNÉFICIANT GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
IV-1				III
IV-2				III
IV-3				III
IV-4				III
IV-5				III
IV-6				III

V - CESSION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

		CESSION 1 C1	CESSION 2 C2	CESSION 3 C3	CESSION 4 C4	CESSION 5 C5	CESSION 6 C6
1	Associé ou usufruitier cédant	A	A	A	A	A	A
2	Le cédant est une holding						
3	Associé ou usufruitier cessionnaire	A	A	A	A	A	A
4	Le cessionnaire est une holding						
5	Dates de la cession de parts de la société immobilière						
6	Nombre de parts cédées au cours de l'année 2015						
7	Cédant bénéficiant de la jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière						
8	Cessionnaire bénéficiant de la jouissance gratuite de tout ou partie d'un immeuble détenu par la société immobilière						
				•••••			

ANNEXE 1 2072-S-A1-SD

VI - DÉTERMINATION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SELON LA RÈGLE DES REVENUS FONCIERS

REVI	ENUS PERÇUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2015	Immeubles						
	D. C.			Monta	nt en €			
	RECETTES	III 1	III 2	III	III	III	III	
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	2540	1200					
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires							
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance							
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers							
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 +3 +4)	2540	1200					
	DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES							
6	Frais d'administration et de gestion							
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)	40	20					
8	Primes d'assurance							
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	123						
10	Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales							
13	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire							
14	Indemnités d'éviction, frais de relogement							
15	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée) Provisions pour charges de copropriété payées							
16	au titre de l'année considérée							
17	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs							
18	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+13+14+15+16-17)	163	20					
19	Montant de la déduction spécifique							
22	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles							
23	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-18-19-22)	2377	1180					
24	Réintégration du supplément de déduction							
25	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés							
26	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) (lignes 23+24-25)	2377	1180					
27	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés							
28	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS Total de l'ensemble des colonnes de la ligne 26 + ligne 27						3 557	

(2) S'IL EST NÉCESSAIRE D'UTILISER DES ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES, IL CONVIENT DE NUMÉROTER CHACUNE D'ENTRE ELLES EN HAUT À GAUCHE DE LA CASE PRÉVUE À CET EFFET ET DE PORTER LE NOMBRE TOTAL D'ANNEXES SOUSCRITES EN BAS À DROITE DE CETTE MÊME CASE.

ANNEXE 1 2072-S-A1-SD

VII - CESSIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

	Date de la cession réalisée par la société immobilière	Montant de la cession réalisée (cession de parts ou de cession d'immeubles) en €	Méthode de calcul des parts cédées par la société immobilière
1			
2			
3			
4			
5			

ANNEXE 2 2072-S-A2-SD

VIII – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS : IDENTIFICATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

		Associé n°A1.	Associé n°A2	Associé n°A	Associé n°A
1	Nom	DUPONT	DUPONT		
2	Nom marital				
3	N° de SIREN				
4	Prénom	Jean	Jeanne		
5	Date de naissance				
6	Lieu de naissance				
7	Adresse au 1er janvier 2015	1 rue de l'impasse 99000 Maville	1 rue de l'impasse 99000 Maville		
8	Adresse au 31 décembre 2015 en cas de changement d'adresse au cours de l'année				
9	Date d'entrée dans la société immobilière				
10	Date de sortie de la société immobilière				
11	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 31 décembre 2015	25	25		
12	Montant nominal des parts détenues au 31 décembre 2015				
13	Acquisition(s) de parts au cours de l'année 2015				
14	Cession(s) de parts au cours de l'année 2015				
15	Immeuble(s) dont l'associé a la jouissance gratuite	III	III	III	III
16	Détention de la nue-propriété des titres				
17	Détention de l'usufruit des titres				
18	Détention de titres en pleine propriété				
19	Nombre de titres détenus en nue- propriété				
20	Nombre de titres détenus en usufruit				
21	Détenteur de l'usufruit	A	A	A	A
22	Quote-part du montant de la moins- value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R8 du cadre II*quote-part de détention dans la société)				
23	Quote-part du montant de la plus- value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R7 du cadre II*quote-part de détention dans la société)				
24	Quote-part du montant des produits financiers réalisés par la société immobilière (case R6 du cadre II*quote-part de détention dans la société)				
25	Montant des rémunérations et avantages en nature attribués				
26	Intérêts des comptes courants d'associés				

ANNEXE 2 2072-S-A2-SD

VIII – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS : IDENTIFICATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT (SUITE)

		Associé n°A1	Associé n°A2	Associé n°A	Associé n°A
A	Quote-part des revenus bruts (lignes 5+ 24+27-25 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers"*quote-part détenue dans la société immobilière)	1 870	1 870		
В	Quote-part des frais et charges déductibles (ligne 18 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" *quote-part détenue dans la société immobilière]	92	92		
C	Quote-part des intérêts d'emprunt (ligne 22 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers"*quote-part détenue dans la société immobilière)				
D	Quote-part des déductions spécifiques (ligne 19 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers"*quote-part détenue dans la société immobilière)				
F	Quote-part du revenu net ou déficit (A - B - C - D)	1 778	1 778		